Fédération Syndicale Unitaire

poU.r 39

l'éducation, l'enseignement, la recherche, la culture

Consultation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La FSU appelle les collègues à se servir de la consultation pour porter une vision ambitieuse de l'Ecole, pour obtenir les moyens de sa mise en place.

Dans le cadre de la loi d'orientation pour une refondation de l'école, le ministère a demandé au Conseil Supérieur des Programmes (CSP) de travailler à la rédaction d'un nouveau socle commun de compétences et de connaissances, auquel a été ajouté le mot de culture. Ce document a été rendu public en juin dernier et est soumis à la consultation des enseignants en octobre.

L'histoire du socle : la loi Fillon de 2005

En 2000, les gouvernements européens se sont mis d'accord sur la redéfinition des missions de leurs écoles, appelé « stratégie de Lisbonne ». Il s'agit de préparer les pays européens à l'émergence de « l'économie de la connaissance » et d'adapter l'école aux besoins économiques : amener à haut niveau de qualification au moins la moitié de la population, et laisser l'autre moitié de côté pour une meilleure adaptation à un marché de l'emploi flexible. 50 % d'une classe d'âge à bac +3, 50 % à bac - 3

Dans ce cadre, la loi Fillon de 2005 a instauré le socle commun de compétences et de connaissances articulé avec son dispositif d'évaluation le livret personnel de compétences (LPC). En instaurant une double prescription, d'un côté les programmes, de l'autre le socle, il fonde une école à deux vitesses qui rabat ses ambitions pour les élèves pour lesquels l'école est en difficulté, ceux issus des classes populaires. Par ailleurs, la FSU a dénoncé l'appauvrissement des attendus et la définition instrumentale des apprentissages ainsi que la disjonction entre compétences et connaissances.

Des bougés donc ?

Le nouveau socle produit par le CSP présente un certain nombre de bougés par rapport au socle Fillon. Il s'affirme comme « le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège », et non plus dans une double prescription socle/programme, avec un socle envisagé comme un SMIC scolaire. Les programmes ont pour fonction de détailler les domaines de formation, par cycle et par discipline.

Face une vision réductrice des attendus scolaires contenus dans le précédent socle, celui-ci développe un discours de la complexité et une affirmation d'ambition haute : ouvrir à la connaissance, former le jugement et l'esprit critique, vivre en société, développer les capacités de compréhension et de création, capacités d'imagination et d'action.

Un contexte globalement défavorable

Si ce texte est marqué d'avancées significatives, la politique éducative se situe toujours dans la logique définie par la stratégie de Lisbonne. Elle est d'abord marquée par les politiques d'austérité. La scolarité obligatoire ne va toujours que jusqu'à 16 ans et les moyens ne sont pas au rendez-vous.

Pour la FSU, trois enjeux s'offrent à la profession. Il faudra d'abord porter l'exigence d'une non-évaluation du socle en tant que tel. Il faudra ensuite être vigilants sur les contenus des programmes à venir. Et enfin, faire vivre l'idée qu'un autre projet pour l'école est nécessaire, porteur de l'ambition de l'émancipation de tous les élèves, de la reconnaissance d'une nouvelle professionnalité enseignante, en rupture avec l'école libérale qui reste à l'œuvre aujourd'hui.

Socle 2006	Socle 2014
Définition L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser. Le socle commun est le ciment de la Nation. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé.	Le socle définit les connaissances et les compétences qui ouvrent à tous les élèves cet accès à une culture vivante. Il doit les conduire à maîtriser les langages fondamentaux qui permettront de concevoir une représentation ordonnée et rationnelle du monde. Cette culture commune doit être équilibrée : • Elle ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique • Elle fournit une éducation générale fondée sur des valeurs qui permettent de vivre en société • Elle favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure • Elle développe les capacités de compréhension et de création, d'imagination et d'action. Cette culture accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible. L'acquisition de cette culture est indispensable pour réduire les inégalités et permettre l'accès de tous au savoir.
Fonction La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour : • Accomplir avec succès sa scolarité • Poursuivre sa formation • Construire son avenir personnel et professionnel • Réussir sa vie en société L'école doit par ailleurs offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés.	Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Précédée pour la plupart d'entre eux par une scolarisation en maternelle qui leur a appris à vivre ensemble et à apprendre ensemble, la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans poursuit cet objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves la culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de s'insérer dans la société où ils vivront, de participer, comme citoyens, à son évolution. Cette culture commune doit devenir une référence centrale pour la Nation, en ce qu'elle définit les finalités de l'éducation dans le monde contemporain et qu'elle a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour tous les élèves. L'acquisition de cette culture est indispensable pour réduire les inégalités et permettre l'accès de tous au savoir.
Composition Il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance. Le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : • la maîtrise de la langue française • la pratique d'une langue étrangère • les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique • la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication • la culture humaniste Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire. Il s'agit d'une part des compétences sociales et civiques, d'autre part de l'autonomie et de l'initiative des élèves.	Les connaissances et compétences à acquérir dans le cadre du socle commun relèvent de cinq domaines de formation, dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune : • les langages pour penser et communiquer • les méthodes et outils pour apprendre • la formation de la personne et du citoyen • l'observation et la compréhension du monde • l'activité humaine dans un monde en évolution Ces cinq domaines ne se déclinent pas séparément. Ils ne correspondent pas à de nouvelles disciplines qu'il serait possible d'appréhender distinctement les unes des autres, mais à de grands enjeux de formation. Chaque domaine de connaissances et de compétences requiert la contribution de toutes les disciplines et démarches éducatives, chaque discipline apporte sa contribution à tous les domaines. Il y a bien sûr des recouvrements et des correspondances d'un domaine à l'autre. Tous les domaines par exemple sollicitent les langages. Les domaines 4 et 5, étroitement complémentaires, mettent tous deux en jeu l'activité humaine et la volonté des hommes de comprendre le monde dans lequel ils vivent. …/…

Socle 2006	Socle 2014
	Pour chacun des cinq domaines concernés, le socle définit les objectifs visés, les connaissances et compétences correspondantes, et les principaux champs d'activité dans lesquels se construisent ces connaissances et compétences.
Rapport aux compétences-clés européennes La a définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du parlement européen et du Conseil de l'Union européennes en matières de « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie » Elle se réfère aux évaluations internationales, notamment au programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui propose une mesure comparée des connaissances et compétences nécessaires tout au long de la vie	
Rapport socle / programmes Le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'école, mais aussi pour tous les enseignants. L'enseignement ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus un condensé. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences. A l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.	Le socle commun constitue « le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège ». C'est donc volontairement que la présente rédaction du socle commun s'en tient aux principes généraux. Il reviendra aux programmes détaillés de préciser la nature et le niveau des connaissances et compétences visées par cycle et par domaine de formation, ainsi que la contribution des disciplines d'enseignement à cette formation. Au cours de la scolarité obligatoire, les élèves s'approprient des savoirs et acquièrent des compétences dans tous les grands champs de l'expérience et de la connaissance. Dans cette perspective, les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences, conçues comme capacité à mobiliser des ressources (savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être) devant une tâche ou une situation complexe. L'élève apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche ou un projet, dans une situation nouvelle ou inattendue ou complexe. Les enseignants planifient et choisissent la façon la plus pertinente d'y parvenir en combinant des démarches qui mobilisent les élèves, et centrent leurs activités et celles de la classe sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès. Connaissances et compétences sont donc les deux facettes complémentaires d'une authentique démarche d'apprentissage.
Evaluation du socle L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants. Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences. Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges organiseront un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture, à internet. Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative.	Pour que la mise en œuvre du socle soit satisfaisante, elle doit comprendre des procédures d'évaluation adaptées. La conception même du socle commun appelle une attention rigoureuse portée aux apprentissages et un encouragement aux élèves à apprendre. Les objectifs, principes et modalités ici présentés visent à assurer cette cohérence de la démarche. 1. Donner à l'évaluation un statut clair et éviter qu'elle ne connaisse une expansion abusive aux dépens des enseignements 2. Mettre en place une évaluation positive permettant de valoriser différents niveaux de réussite 3. Prendre en compte l'ensemble des compétences définies par le socle et ne pas se limiter à celles évaluées par des épreuves classiques. 4. Rechercher une procédure simple et cohérente associant une évaluation progressive et une validation terminale. 5. Mettre fin à la concurrence entre l'évaluation des programmes et l'évaluation du socle 6. Privilégier des mécanismes d'évaluation qui constitue un outil favorisant une réflexion collégiale dans les écoles et les établissements. Définir des procédures garantissant l'équité des évaluations et des résultats

Éducation

Les propositions de la FSU pour l'Ecole

L'éducation pour tous est un enjeu de société, un facteur de transformation de la société de demain !

Avec la FSU, pour le Service Public !

L'éducation, la formation et la recherche sont des leviers essentiels pour construire une société solidaire respectueuse de chacun et de la planète, où l'égalité et la justice permettent à tous-tes dignité et liberté. L'éducation ne repose pas que sur l'Ecole, mais ce service public laïque d'éducation joue un rôle prépondérant et irremplaçable pour transcender les particularismes, les hasards de la naissance, et déjouer les déterminismes sociaux.
Très fortement sollicité pour prendre en charge les évolutions constantes des besoins de la société et des progrès scientifiques et technologiques, le système éducatif et de la recherche doit relever le défi d'une véritable démocratisation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, comme facteur de transformation de la société.

Aujourd'hui l'Ecole est confrontée à la persistance d'un noyau dur d'échec scolaire le plus souvent corrélé aux origines sociales, c'est pourquoi il faut :

- Une scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans ;
- La mixité scolaire et sociale qui est une richesse pour tous-tes ;
- Des moyens pour que tous les élèves aient de bonnes conditions d'apprentissage : effectifs allégés dans les classes ; proximité géographique des écoles, collèges, lycées ; aide aux élèves en difficulté ;
- Une école qui forme des citoyens capables d'accéder à la culture, de comprendre et d'agir sur la société ;
- Une école qui permette d'accéder à un haut niveau de culture commune, qui reconnaisse les apports de toutes les disciplines, qui refuse la hiérarchie des disciplines s'opposant à la richesse de la diversité ;
- Le respect de tous les personnels, de leur statut et de leurs conditions de travail.

La FSU se félicite qu'une telle consultation ait lieu. Elle appelle les collègues à s'en servir pour faire entendre leur voix, s'emparer de ce moment de réflexion et d'échanges au sein des collectifs de travail et imposer la reconnaissance de notre professionnalité.

En effet, cette consultation doit être l'occasion de porter notre vision ambitieuse pour l'Ecole, de faire évoluer ce projet sur bien des points (évaluation, pertinence de certains domaines...) et de rappeler au MEN que quel que soit le projet de socle, la satisfaction des revendications des personnels (postes, effectifs, conditions de travail et d'études,...) est primordiale pour sa mise en œuvre et permettre la réussite de toutes et tous.

Le socle ne doit pas être évalué en tant que tel et l'évaluation ne doit porter que sur la maîtrise des programmes. C'est pourquoi la FSU refusera toute validation qui s'apparenterait à un nouveau LPC.

Elle sera attentive à ce que les programmes permettent effectivement d'assurer la réussite de tous les jeunes.

Sans votre mobilisation pour une culture de haut niveau pour tous les jeunes, pour avoir les moyens de travailler dans de bonnes conditions pour les élèves et les enseignant-e-s, cette consultation risque bien de n'être qu'une coquille vide.

Dossier réalisé par Fabrice Billod Morel, Laure Flamand, Claude Gautheron, Eliane Goydadin, Dominique Letourneux, Christel Pellier, Nathalie Pszola, Géraldine Revy. Les pages 2 et 3 sont extraites d'un travail du SNEP-FSU